

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 14 MAI 2019

Présent-e-s :

M.	Jean-Claude	Marchand	LR+	Président
M.	Benoît	Gaud	DCe	Vice-président
M.	Mark	Goldschmid	LR+	Secrétaire bureau

M.	Marceline	Barrillier	LR+	Conseillère
Mme	Sonia	Cathrein	LR+	Conseillère
M.	Christophe	Cortiglia	DCe	Conseiller
M.	Daniel	Fischer	DCe	Conseiller
Mme	Estelle	Guex-Crosier	DCe	Conseillère
M.	Alexandre	Krasnosselski	DCe	Conseiller
M.	Ginior	Rana Zolana	LR+	Conseiller
Mme	Sylviane	Schrag	DCe	Conseillère
M.	Oscar	Sieve	DCe	Conseiller
Mme	Corinne	Sirusas Peduzzi	DCe	Conseillère
M.	Jacques	Zwicky	DCe	Conseiller

M.	Alain	Walder	DCe	Maire
M.	Conrad	Creffield	LR+	Adjoint
Mme	Béatrice	Guex-Crosier	DCe	Adjointe

M.	Claude	Crottaz		Secrétaire général
----	--------	---------	--	--------------------

Excusé-e-s :

M.	Florian	Barthassat	DCe	Conseiller
M.	Benoît	Bouchardy	DCe	Conseiller
Mme	Véronique	Crettenand	DCe	Conseillère

Procès-verbaliste :

Mme	Frédérique	Barbe		
-----	------------	-------	--	--

DCe : Démocrate-chrétien et Entente

LR+ : Libéral, Radical et Plus

M. J.-C. Marchand, président, salue l'assemblée et excuse l'absence de Mme V. Crettenand et de MM. F. Barthassat et B. Bouchardy. Le président n'a pas prévu de discours avant de quitter sa fonction ; néanmoins, il tient à préciser qu'il a particulièrement apprécié cette dernière année même s'il a parfois été frustré de ne pas pouvoir exprimer sa pensée. Il a eu l'occasion de conduire d'autres assemblées qui étaient beaucoup moins conciliantes que celles du Conseil municipal et, en ce sens, il remercie ses membres qui ont largement contribué au plaisir éprouvé. Sans plus attendre, il ouvre la séance à 20h35.

I APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Mme B. Guex-Crosier souhaite retirer le point VI.4 de l'ordre de jour. La fiduciaire chargée du contrôle des comptes n'a en effet pas encore obtenu l'accréditation nécessaire relative à MCH2 (Modèle comptable harmonisé 2).

- I. Approbation de l'ordre du jour
- II. Approbation du P.V. de la séance du 16 avril 2019
- III. Communications du Bureau du Conseil municipal
- IV. Communications du maire et des adjoints
- V. Rapport des présidents de commissions
- VI. Projet de délibération, résolution, motion :
 - VI.1. *P-D-1467 Transfert de l'amélioration phonique et du remplacement des luminaires de l'auberge communale de Compesières du patrimoine financier au patrimoine administratif*
 - VI.2. *P-D-1468 Transfert de la ferme de Compesières du patrimoine financier au patrimoine administratif*
 - VI.3. *P-D-1460 Proposition du maire relative à l'approbation des comptes annuels 2018 dans leur intégralité*
- VII. Propositions individuelles, questions et divers
- VIII. Calendrier

➔ **N'appelant aucune autre remarque, l'ordre du jour modifié est approuvé.**

II APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 16 AVRIL 2019

➔ **N'appelant aucune remarque, le procès-verbal de la séance du 16 avril 2019 est approuvé avec remerciements à son auteure.**

III COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

- Lecture du courrier de la commune de Vernier invitant les membres du Conseil municipal à participer aux traditionnels tournois de football et de pétanque des élus. Ceux-ci se dérouleront le 15 juin 2019 dès 13h au stade municipal de Vernier.
- Lecture du courriel de Mme Stéphanie Reusse, habitante de Landecy, qui, un après-midi et en compagnie de ses enfants, a mené une campagne « zéro déchet » en collectant les détritiques qui jonchaient les abords de la piste cyclable entre l'Auberge de Compesières et le chemin Perdriau.

- Lecture du courrier du sautier du Grand Conseil accusant réception de la résolution 1045 *Pour une liaison par câble de Bardonnex à l'Aéroport* et indiquant qu'elle figurera au mémorial du Grand Conseil du 9 avril 2019.
- Réception du courrier de la Coordination genevoise Moratoire 5G daté du 5 avril 2019. Il est indiqué qu'un certain nombre d'informations à ce sujet est à disposition auprès de l'administration communale.

IV COMMUNICATIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS

1. Tournois de football et de pétanque des élus

M. A. Walder informe qu'un rappel a été adressé aux communes car seules deux équipes se sont, pour l'instant, inscrites pour le tournoi de football et une seule pour le tournoi de pétanque des élus.

2. Nouvelle technologie 5G

La commune a reçu de nombreuses informations relatives à la nouvelle technologie 5G qui seront prochainement accessibles sur CMNet. Des explications ont notamment été données par Swisscom, l'association des entreprises de communication, etc.

3. Nouvelle mairie

Suite aux maigres subventions cantonale et fédérale reçues pour les travaux de rénovation liés à la nouvelle mairie, **M. A. Walder** a écrit au Conseil d'État afin de relever que Genève ne se donnait pas vraiment les moyens d'entretenir son patrimoine. Il fait lecture de la lettre de réponse signée par M. Antonio Hodgers. M. A. Walder l'a remercié pour ses explications et a suggéré au Conseil d'État, dans le cadre d'une séance hors-murs, de venir siéger à Compesières ce qui lui donnerait l'occasion de visiter les lieux.

M. B. Guex-Crosier ajoute que les portes ouvertes des nouveaux locaux ainsi que le bouquet de chantier se sont bien déroulés. Elle indique que le mobilier sera mis en place dans les 24 heures et que le SIACG (Service informatique de l'association des communes genevoises) procèdera au déplacement et au branchement des ordinateurs dans la foulée. L'administration déménagera ensuite son matériel et ses classeurs et fera son possible pour être à nouveau opérationnelle dès le mardi 21 mai prochain.

4. Chemin des Chouettes et étude de circulation

M. C. Creffield indique que l'Exécutif a rendez-vous, le 3 juin prochain à 7h30, avec M. Serge Dal Busco, magistrat en charge du département des infrastructures, afin de discuter du projet de plan de circulation et de clarifier celui lié au chemin des Chouettes.

5. Chemin des Forches

M. C. Creffield précise qu'il n'est pas prévu la remise en état du chemin des Forches tant que les travaux de construction aux abords de celui-ci ne seront pas terminés, soit en juin 2020.

6. Réseau de quartier non structurant

M. C. Creffield donne lecture du nouvel article 2A de la loi d'application de la législation fédérale sur la circulation routière :

« ¹Les communes sont compétentes en matière de gestion de la circulation, notamment pour la mise en place de marquage, sur le réseau de quartier communal non structurant.

²Le Conseil d'État définit par voie d'arrêté le réseau de quartier communal structurant ».

Dès son entrée en vigueur, les enquêtes publiques, les publications dans la FAO (Feuille d'avis officielle), les prises d'arrêtés, le traitement des éventuels recours, l'élaboration des plans de marquage, etc. seront désormais à la charge de la commune. Aussi, faudra-t-il s'attendre à une hausse de travail pour l'administration communale et à une augmentation des frais.

7. La Croix-de-Rozon – Zone macaron

M. C. Creffield signale qu'un tous-ménages expliquant le principe de la prochaine mise en place d'une zone macaron à La Croix-de-Rozon sera prochainement distribué aux habitants de la commune. La procédure pour l'obtention, par les ayants-droit, du sésame sera également décrite. Cette nouvelle zone sera effective au 1^{er} juillet 2019.

V RAPPORT DES PRÉSIDENTS DE COMMISSIONS

Commission de l'aménagement, de l'urbanisme et de la mobilité :

M. A. Krasnosselski indique que la commission ne s'est pas réunie depuis la dernière séance du Conseil municipal.

Commission des bâtiments et école :

M. J. Zwicky indique que la commission ne s'est pas réunie depuis la dernière séance du Conseil municipal.

Commission environnement et développement durable :

M. J.-C. Marchand indique que la commission a, lors de sa dernière séance :

- abordé le cahier des déchets,
- discuté de la journée *Clean Up* ; sujet qui sera repris lors des divers.

Commission des finances :

M. G. Rana Zolana indique que la commission a, lors de sa dernière séance :

- préavisé la délibération 1460 relative à l'approbation des comptes 2018.

Commission des routes, travaux, et emplacements communaux :

M. C. Cortiglia indique que la commission ne s'est pas réunie depuis la dernière séance du Conseil municipal.

Commission sociale et culture :

Mme S. Schrag indique que la commission a, lors de sa dernière séance :

- traité la demande et l'octroi de subventions,
- étudié le rapport de l'assistante sociale qu'elle remercie pour son travail,
- finalisé les sorties des jeunes et des aînés,
- fait le choix du cadeau des aînés.

VI PROJET DE DÉLIBÉRATION, RÉOLUTION, MOTION

1. P-D-1467 Transfert de l'amélioration phonique et du remplacement des luminaires de l'auberge communale de Compesières du patrimoine financier au patrimoine administratif

Le président cède la parole à **M. A. Walder** qui indique que les projets de délibération 1467 et 1468 résultent de la même problématique.

Il y a quelques années, le Conseil municipal a voté un crédit d'investissement pour une amélioration phonique de l'auberge de Compesières et pour le changement des luminaires ; depuis, ces objets sont régulièrement amortis. Or, l'auberge, qui est un bien de rendement, figure au patrimoine financier. Celle-ci étant vouée à disparaître au profit du projet d'une nouvelle école, il est suggéré de réévaluer ces amortissements jusqu'en 2021 afin qu'ils soient soldés à la fin de l'exploitation de l'auberge communale, ce qui devrait intervenir en octobre de cette même année. Pour ce faire et selon MCH2, ces investissements doivent figurer au patrimoine administratif d'où le transfert proposé.

Concernant plus particulièrement le projet de délibération 1468, M. A. Walder indique que l'investissement lié à l'achat de la ferme de Compesières en 1992 a été comptabilisé au patrimoine financier puisqu'il s'agissait alors d'un terrain de réserve en vue de la réalisation d'une école. Ce projet étant devenu caduc, il a été proposé, pour ne pas cumuler l'amortissement de l'achat au coût d'un futur projet de rénovation, de rattraper les amortissements de 1993 à 2005, puis de pratiquer un amortissement annuel. A ce jour, CHF 322'056 restent à amortir. Pour répondre aux règles de MCH2 et afin de terminer les amortissements à raison de CHF 64'410 par année de 2018 à 2022, il est proposé un transfert de la ferme de Compesières du patrimoine financier au patrimoine administratif.

➔ **La parole n'étant pas demandée, le président soumet au vote le projet de délibération 1467.**

D - 1467 Transfert de l'amélioration phonique et du remplacement des luminaires de l'auberge communale de Compesières du patrimoine financier au patrimoine administratif

Considérant,

- *la situation de l'auberge communale au sein du Centre communal de Compesières,*
- *la prépondérance du patrimoine administratif sur le patrimoine financier pour ce bâtiment,*
- *la décision du maire, dans un souci de clarification, de reclasser l'ensemble du bâtiment dans le patrimoine administratif,*
- *la fin de l'exploitation de cet établissement vraisemblablement en octobre 2021,*
- *la délibération D-1308 relative à un crédit d'investissement de CHF 38'000 destiné à l'amélioration phonique et au remplacement des luminaires à l'Auberge communale de Compesières,*
- *les travaux réalisés pour un montant total de CHF 37'484,60,*
- *les 5 annuités d'amortissement déjà effectuées pour un total de CHF 18'740,60,*

- *l'exposé des motifs joint à la présente délibération,*
- *la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et son règlement d'application.*

Sur proposition du maire et des adjoints,

➔ **le Conseil municipal décide**

1. De transférer, du patrimoine financier au patrimoine administratif, en transitant par le compte des investissements, le montant de CHF 18'744.60 représentant la valeur comptable de l'amélioration phonique et du remplacement des luminaires de l'auberge communale de Compesières.
2. D'amortir ce montant au moyen de 4 dernières annuités dès l'année 2018 pour CHF 3'748 puis CHF 4'999 les trois dernières années.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité, soit par 13 voix.

2. P-D-1468 Transfert de la ferme de Compesières du patrimoine financier au patrimoine administratif

Les explications ayant été données, **M. A. Walder**, avant de passer au vote de ce projet de délibération, explique ce que sont les patrimoines financier et administratif. Le patrimoine administratif regroupe tous les biens immobiliers nécessaires à délivrer les prestations publiques (routes, bâtiments tels que l'école ou la salle communale) alors que le patrimoine financier regroupe les biens voués à un rendement financier (trésorerie, terrains de réserve, comptes bancaires, etc.). Le patrimoine administratif doit être amorti selon une table qui en détermine la durée. Le patrimoine financier est à libre disposition de la commune alors que des modifications du patrimoine administratif (i.e. vente) font l'objet de décisions du Conseil municipal.

➔ **La parole n'étant pas demandée, le président soumet au vote le projet de délibération 1468.**

D - 1468 Transfert de la ferme de Compesières du patrimoine financier au patrimoine administratif

Considérant,

- la future affectation de ce bâtiment au patrimoine administratif,
- la nécessité d'amortir ce bien, actuellement inutilisable, afin d'éviter un cumul de charges d'amortissement par la suite,
- les 25 annuités d'amortissements déjà effectuées de 1993 à 2017 pour un montant de CHF 1'610'254,
- l'exposé des motifs joint à la présente délibération,
- la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et son règlement d'application.

Sur proposition du maire et des adjoints,

➔ **le Conseil municipal décide**

1. De transférer du patrimoine financier au patrimoine administratif, en transitant par le compte des investissements, le montant de CHF 322'056 représentant la valeur comptable de la ferme de Compesières.
2. D'amortir ce montant au moyen de 5 annuités dès l'année 2018.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité, soit par 13 voix.

3. P-D-1460 Proposition du maire relative à l'approbation des comptes annuels 2018 dans leur intégralité

Le président cède la parole à **M. A. Walder** qui relève la dénomination du projet de délibération qui peut surprendre mais qui découle du manuel MCH2. Celle-ci n'en change pas l'objectif qui est l'approbation des comptes 2018. Les membres du Conseil municipal ont tous reçu le procès-verbal de la commission des finances, dont il remercie l'auteur, sur lequel figure de nombreuses informations.

Ce nouveau modèle de délibération regroupe de nombreuses invites et intègre les dépassements de crédits budgétaires. Le détail de ceux-ci, en deux fonctions, deux natures, figure sur l'annexe n°17 pour un montant de CHF 224'271.91.

Il poursuit en faisant référence au message de l'Exécutif qui met en exergue le résumé de la composition du bénéfice. Celui-ci est principalement dû aux correctifs des années précédentes de la fiscalité, à la réévaluation des actions de la Banque cantonale de Genève, figurant au patrimoine financier, au cours du jour (+CHF 194'000) et au revenu attendu de CHF 450'000.

Il ajoute qu'il s'enquerra prochainement auprès de l'Administration fiscale de ce que représentent les revenus liés à la ZI Épinglis en rapport aux nombreux emplois créés. L'impôt à la source est en effet beaucoup plus élevé et il aimerait s'assurer que tout a été pris en compte s'agissant, pour 2018, d'évaluations et non de chiffres liés à une taxation effective.

Mme M. Barrillier demande pourquoi les chiffres liés à l'impôt à la source ne seraient pas corrects alors qu'il s'agit d'un impôt prélevé tous les mois ?

M. A. Walder aimerait s'assurer qu'il est correctement prélevé car les variations de ces dernières années n'ont pas été très significatives alors que le nombre de frontaliers travaillant sur la commune avait probablement augmenté.

Si la commune a le droit de vendre toutes les actions de la BCGe qui figurent au patrimoine financier, **M. M. Goldschmid** suggère de s'en rappeler lorsqu'il s'agira de financer la nouvelle école.

La vente de ces actions est estimée, aujourd'hui, à CHF 300'000 ce qui représente peu par rapport aux 15 millions qu'il faudra investir pour la nouvelle école. **M. A. Walder** pense qu'il sera plus judicieux que la Fondation de la commune de Bardonnex pour le logement rembourse le capital qui lui a été mis à disposition lors de sa création (i.e. CHF 2'000'000), celle-ci étant maintenant suffisamment dotée en matière de liquidités.

➔ **La parole n'étant plus demandée, le président soumet au vote le projet de délibération 1460.**

D - 1460 Proposition du maire relative à l'approbation des comptes annuels 2018 dans leur intégralité

Considérant,

- l'art. 30, al. 1, lettres d et f LAC, le Conseil municipal délibère sur les comptes annuels de la commune dans leur intégralité ainsi que sur les crédits budgétaires supplémentaires et les moyens de les couvrir,
- l'art. 19 RAC précisant que les comptes annuels se composent du bilan, du compte de résultats, du compte des investissements, du tableau des flux de trésorerie et de l'annexe (dont le contenu est listé à l'art. 28 RAC),
- que l'organe de révision recommande l'approbation des comptes 2018 dans son rapport qui a été transmis au Conseil municipal,
- le préavis favorable, à l'unanimité, de la commission des finances du 29 avril 2019,
- les articles 30, al. 1, lettres d et f, et 107 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, ainsi que l'article 20 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 26 avril 2017.

Sur proposition du maire et des adjoints,

➔ **le Conseil municipal décide**

1. D'approuver les comptes annuels de la commune pour l'exercice 2018 dans leur intégralité annexés à la présente délibération.
2. D'approuver le compte de résultats 2018 pour un montant de **CHF 5'784'951.72** (dont à déduire les imputations internes de CHF 15'760.-, soit net CHF 5'769'191.72) aux charges et de **CHF 7'635'438.59** (dont à déduire les imputations internes de CHF 15'760.-, soit net CHF 7'619'678.59) aux revenus, l'excédent des revenus s'élevant à **CHF 1'850'486.87**.
Cet excédent de revenus total se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de CHF 1'850'486.87 et résultat extraordinaire de CHF 0.00.
3. D'approuver le compte des investissements 2018 pour un montant de **CHF 2'949'965.17** aux dépenses et de **CHF 421'927.05** aux recettes, les investissements nets s'élevant à **CHF 2'528'038.12**.
4. D'approuver le bilan au 31 décembre 2018, totalisant à l'actif et au passif un montant de **CHF 35'762'319.01**.
5. D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2018 pour un montant total de **CHF 224'271.91** dont le détail figure à l'annexe 17 des comptes annuels joints à la présente délibération.
6. Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.
7. En application de la LBCGe, 896 actions détenues par la commune ont été transférées du patrimoine administratif au patrimoine financier.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité, soit par 13 voix.

M. G. Rana Zolana, au nom de la commission des finances, remercie l'Exécutif et l'administration communale pour la tenue des comptes et la clarté des explications reçues.

VII. ÉLECTION DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL POUR LA PÉRIODE 2019-2020

M. D. Fischer, au nom du groupe DC et Entente, propose la candidature de **M Benoît Gaud** au poste de président du bureau du Conseil municipal.

Mme M. Barrillier, au nom du parti Libéral, Radical et Plus, propose la candidature de **M. Mark Goldschmid** au poste de vice-président du bureau du Conseil municipal.

Mme C. Sirusas Peduzzi, au nom du groupe DC et Entente, propose la candidature de **Mme Véronique Crettenand**, au poste de secrétaire du Conseil municipal.

➔ **Ces candidatures sont approuvées par acclamations.**

VIII. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES, QUESTIONS ET DIVERS

1. Nouvelle mairie

Mme M. Barrillier propose qu'une plaque commémorative soit installée à l'occasion de l'installation de la nouvelle mairie.

M. D. Fischer remercie l'Exécutif et l'administration pour la pugnacité dont ils ont fait preuve pour la rénovation des locaux de la future mairie. Le résultat est magnifique.

M. M. Goldschmid fait part des remerciements de ses filles qui ont beaucoup apprécié la réception qui a suivi les portes ouvertes de la nouvelle mairie.

Dans l'euphorie de ces dernières, **M. A. Walder** et ses collègues de l'Exécutif, proposent la réalisation d'une publication relatant les travaux effectués au 1^{er} étage de la Commanderie. Pour cela, il suggère de contacter le Service des monuments et sites. Une demande de crédit ou une utilisation du Fonds de décoration pourrait être faite ou sollicitée à ce sujet.

2. Chemin d'Archamps – places de stationnement

M. A. Krasnosselski demande quelle est la situation au niveau du parking au chemin d'Archamps depuis que de nombreuses places (i.e. 18 à 20) ont été supprimées en raison des travaux de construction de nouveaux immeubles ?

Selon **M. C. Creffield**, la mise en place de la zone macaron évitera la présence de voitures ventouses. Les places libérées compenseront partiellement les quelques espaces momentanément supprimés en raison du chantier. Il précise que le nombre de ceux-ci n'est pas aussi important que précédemment cité.

Certaines places de stationnement ayant été modifiées, parcage longitudinal plutôt qu'oblique, **M. M. Goldschmid** précise que cinq places ont été momentanément supprimées.

M. A. Walder ajoute que l'installation d'une passerelle provisoire au-dessus du Nant d'Archamps a été demandée, ce qui permettrait aux habitants du chemin d'Archamps de rejoindre aisément et rapidement le parking de la place du Marché de Collonges-sous-Salève (4 euros la journée). Il pense également que la mise en place de la zone macaron, début juillet, libérera quelques places de stationnement.

M. C. Creffield indique qu'il sera possible d'acquérir, auprès de la Fondation des parkings, des macarons journaliers pour la somme de CHF 20 la journée (CHF 10 la demi-journée).

M. M. Goldschmid demande si la réflexion liée à la zone macaron a bel et bien débuté en 2014 et s'il s'agit d'une demande de l'Exécutif ?

Ce point est discuté depuis de nombreuses années d'autant plus que les communes voisines (Carouge, Plan-les-Ouates, Lancy) ont progressivement toutes installé des zones macarons. Ceci a provoqué un déplacement des véhicules vers de nouvelles zones de stationnement libre et, de surcroît, à proximité de transports publics performants. **M. A. Walder**, au nom de l'Exécutif, veut bien se dénoncer pour la mise en place de la zone macaron et regrette même de ne pas avoir fait la démarche plus tôt. Il espère que cette mesure encouragera également les personnes au bénéfice de garages de ne plus les utiliser comme seconde cave mais pour parquer leur véhicule, il espère également qu'une réflexion en terme de mobilité sera menée au sein de la population afin de limiter le nombre de voitures par foyer. Il termine en indiquant qu'aucune loi n'oblige les communes à fournir des places de stationnement, sur le domaine public, à ses administrés.

3. Clean Up Day

M. M. Goldschmid indique qu'il s'agit d'une initiative privée qui se déroulera, au niveau cantonal, sur deux jours, soit les 13 et 14 septembre 2019. L'idée est d'encourager les participants, munis de sacs de tri, à parcourir la commune et à collecter les déchets qui jonchent les différents espaces.

M. S. Schrag annonce que la commission sociale a discuté du sujet et s'engage à organiser la journée du samedi 14 septembre 2019.

4. Objets encombrants

Mme E. Guex-Crosier indique que des déchets encombrants n'ont pas été ramassés, ou ont été déposés trop tard, à l'arrière de la douane du Pont-de-la-Fin (angle chemin d'Archamps 9-11). Elle demande leur évacuation d'autant plus que le tas a évolué ces derniers jours.

5. Nouveau bureau du Conseil municipal

MM. A. Krasnosselski et M. G. Rana Zolana félicitent M. J.-C. Marchand pour son année de présidence et les membres du nouveau bureau pour leur élection.

6. Giratoire de Compesières - oriflammes

Les membres du Conseil municipal ont tous reçu l'invitation à participer à la séance de presse de Festiverbant qui se déroulera le jeudi 16 mai prochain. Chaque année, à cette occasion, M. J. Aires suspendait l'oriflamme du festival au giratoire de Compesières. Le système, actuellement en place, est endommagé depuis longtemps et seul un drapeau peut être accroché. Aussi **Mme S. Schrag** espère-t-elle que le problème sera réglé d'ici l'été ce qui permettra de mettre en exergue les nombreux événements festifs qui se dérouleront sur la commune, notamment au mois d'août.

7. Agorespace

M. O. Sieve transmet les remerciements des utilisateurs de l'Agorespace pour le remplacement du filet qui était troué.

8. École de Compesières – zone de rebroussement

Mme C. Sirusas Peduzzi transmet également les remerciements d'un parent d'élève pour le rafraîchissement du marquage jaune de la zone de rebroussement à proximité des pavillons scolaires.

9. Révision du Plan directeur communal

Une relecture attentive du Plan directeur communal a été faite par l'administration. **M. A. Walder** avoue humblement avoir laissé, ainsi que la commission de l'aménagement, passablement de coquilles dans le document. Le projet des L1-L2 n'étant plus d'actualité, le texte doit être partiellement repris. Le mandataire de la commune se chargera de ce travail.

10. Chemin des Régets

Des habitantes du chemin des Régets ont interpellé **M. J. Zwicky** au sujet d'un nid-de-poule conséquent, à proximité de leur habitation, qui pourrait être dangereux pour les cyclistes.

M. C. Creffield a circulé sur le chemin il y a peu et n'a pas relevé de danger. Il retournera prochainement sur place afin d'effectuer un nouveau constat.

11. Course du Conseil municipal

M. J. Zwicky rappelle que la course du Conseil municipal se déroulera le samedi 22 juin prochain. Il est prévu un départ de Compesières à 7h et un retour aux alentours de 18h30 – 19h. Les invitations seront prochainement envoyées par l'administration communale.

12. Chemin d'Archamps – immeuble en rénovation

Une habitante de l'immeuble actuellement en rénovation au chemin d'Archamps a fait part de ses doléances auprès de **M. Mark Goldschmid**. Elle subit le cloisonnement du bâtiment, un voile recouvrant l'échafaudage, et trouve la situation inadmissible.

S'agissant d'une copropriété, **M. A. Walder** suggère que cette personne fasse part de ses remarques aux administrateurs si elle est propriétaire, à sa régie, si elle est locataire. Il précise que la commune n'est en aucun cas responsable de cette situation.

XI CALENDRIER

Commissions

Aménagement, urbanisme et mobilité	Pas de séance prévue		
Bâtiments et école	21.05.19	18h30	Salle des commissions
Environnement et développement durable	27.05.19	20h00	Salle des commissions
	25.06.19	19h00	Salle des commissions
Finances, économie et sécurité	18.06.19	19h30	Salle des commissions
Routes, travaux, et emplacements communaux	27.05.19	18h30	Cour de la Commanderie
	06.06.19	18h30	Salle des commissions
Sociale et culture	17.06.19	19h00	Salle des commissions

Bureau	06.06.19	18h30	Mairie
Conseil municipal	18.06.19	20h30	Salle des Chevaliers
Sortie du Conseil municipal	22.06.19		

Le président remercie l'assistance et, invitant chacune et chacun à partager le verre de l'amitié, il lève la séance à 22h.

Jean-Claude Marchand, président

Genève, le 18 mai 2019/fb